

QL - 108	Fiche de Données de Sécurité selon le Règlement 1907/2006/EG – REACH (FR)	
Ausgabe: 2015 Rev. 0 Freigabe: SThelen, 03.08.15		

Nom Commercial: Katimex® Glit® F200
Code article: 101376, 101377, 101378, 101379
Date de lancement: 26.11.2019 Date de révision: 27.10.2020
Valable à partir du: 01.12.2020 Date d'expiration: non précisé
Version: 2.0 Version remplacée: 1.4

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit	
Nom Commercial:	Katimex® Glit® F200
1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
Utilisations pertinentes:	Lubrifiant de câble
Utilisations déconseillées:	Aucun connu.
1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
Société	Katimex® Cielker GmbH Bahnhofstr. 50 DE - 54584 Jünkerath
	Tel +49 [0]6597 9277-0 Fax +49 [0]6597 9277-40 Mail info@katimex.de
Informations techniques	Produktmanagement +49 [0]6597 9277-0 info@katimex.de
1.4 Numéro d'appel d'urgence	
Organe consultatif	+49 [0] 6597 9277-0 [Katimex® Cielker GmbH] (MO-FR 8:00 bis 16:00, deutsch und englisch)

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange	
Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]	
Le produit n'est pas classé comme dangereux	
2.2 Éléments d'étiquetage	
Éléments d'étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	
Le produit n'est pas soumis à l'étiquetage	
Pictogrammes de danger:	Non applicable
Mention d'avertissement:	Non applicable
Contient:	-/-
Mentions de danger:	-/-

QL - 108

Ausgabe: 2015 Rev. 0

Freigabe: SThelen, 03.08.15

**Fiche de Données de Sécurité
selon le Règlement 1907/2006/EG – REACH (FR)**

Nom Commercial: Katimex® Glit® F200
Code article: 101376, 101377, 101378, 101379
Date de lancement: 26.11.2019 Date de révision: 27.10.2020
Valable à partir du: 01.12.2020 Date d'expiration: non précisé
Version: 2.0 Version remplacée: 1.4

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé: Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minérales et leurs com-posants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu.

Dangers pour l'environnement : Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

Autres dangers: Aucun autre danger n'a été identifié au stade actuel des connaissances.

3. Composition / informations sur les composants**3.1 Substance**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008, annexe VII (substances)

Type de produits: Le produit est un mélange.

3.2 Melange

Composition / informations sur les ingrédients

Produit à base d'huiles synthétiques et d'additifs type émulsifiants anio-niques et non-ioniques, d'additifs contre la corrosion ainsi que de solubili-seurs type glycols-alcools gras. Les composants ne sont pas dangereux ou sont en dessous des limites de déclaration légales.

Nom de la substance : -/-

N° CAS : -/-

N° d'index EU -/-

EINECS/ELINCS : -/-

Proportion : -/-

Commentaire relatif aux composants: Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

4. Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Indications générales: Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation: Arrivée d'air frais, en cas malaise, veuillez consulter un médecin

Après contact avec les yeux: Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières.

Après contact cutané: Laver au savon et à l'eau

QL - 108	Fiche de Données de Sécurité selon le Règlement 1907/2006/EG – REACH (FR)	
Ausgabe: 2015 Rev. 0 Freigabe: SThelen, 03.08.15		

Nom Commercial: Katimex® Glit® F200
Code article: 101376, 101377, 101378, 101379
Date de lancement: 26.11.2019 Date de révision: 27.10.2020
Valable à partir du: 01.12.2020 Date d'expiration: non précisé
Version: 2.0 Version remplacée: 1.4

Après ingestion:	Rincer soigneusement la bouche.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
Peut provoquer une irritation cutanée et respiratoire.	
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	
Présenter cette fiche de données de sécurité avec la remarque : "Miscible en toutes proportions avec l'eau". Consulter un médecin en cas de symp-tômes.	

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appro-priés:	CO ₂ , poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée contenant du tensioactif.
Moyens d'extinction inap-propriés:	Jet d'eau à grand débit.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	
En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.	
5.3 Conseils aux pompiers	
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives adminis-tratives Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'en-voyer dans les canalisations
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
En cas de déversements accidentels, faire attention aux surfaces et aux sols glissants.	
6.2 Mesures de protection de l'environnement	
Empêcher le liquide de se répandre sur la surface de la terre(par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution). Éviter le rejet dans l'environnement. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau phréatiques.	

QL - 108	Fiche de Données de Sécurité selon le Règlement 1907/2006/EG – REACH (FR)	
Ausgabe: 2015 Rev. 0 Freigabe: SThelen, 03.08.15		

Nom Commercial: Katimex® Glit® F200
Code article: 101376, 101377, 101378, 101379
Date de lancement: 26.11.2019 Date de révision: 27.10.2020
Valable à partir du: 01.12.2020 Date d'expiration: non précisé
Version: 2.0 Version remplacée: 1.4

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir le liquide à l'aide de matériaux absorbants (sable, terre d'infectieux, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Eliminer le matériel ras-semblé conformément aux réglementations locales. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection contre les incendies et les explosions	-/-
Mesures de prévention des poussières et des aérosols	Eviter le dégagement d'aérosols.
Mesures de protection de l'environnement	Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques.
Mesures d'hygiène générales	Lavez-vous les mains avant les pauses et à la fin du travail. Protection préventive de la peau avec une pommade de protection de la peau. Ne pas manger, boire, fumer ou renifler pendant le travail. Enlevez les vêtements contaminés et lavez-vous avant de les porter à nouveau. Assurer une ventilation suffisante.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux polluées avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux). Conserver au-dessus du point de congélation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lignes directrices spécifiques à l'industrie et au secteur	Voir Utilisation du produit, section 1.2
--	--

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Désignation chimique	glycerol – Aérosol Valeurs Limites d'Exposition 10 mg/m3
Directives de protection pertinentes :	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (01 2008)

Nom Commercial:	Katimex® Glit® F200		
Code article:	101376, 101377, 101378, 101379		
Date de lancement:	26.11.2019	Date de révision:	27.10.2020
Valable à partir du:	01.12.2020	Date d'expiration:	non précisé
Version:	2.0	Version remplacée:	1.4

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation efficace. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

8.2.2 Mesures de protection individuelle - Équipements de protection individuelle

Informations générales:	Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant la manipulation des produits pétroliers ou que chimiques.
Protection des yeux/du visage:	Lunettes de protection. (EN 166:2001) Éviter le contact avec la peau et les yeux. Il est recommandé de porter des lunettes de protection et un masque facial. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Il est recommandé de porter des lunettes de protection et un masque facial. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.
Protection des Mains:	éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Matériau des gants:	Caoutchouc nitrile-butyle (NBR)
Épaisseur de la couche (mm):	≥ 0,38
Temps de pénétration (min):	≥480 (EN 374-1/-2/-3)
Protection respiratoire:	Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Éviter l'inhalation des vapeurs/ aérosols.
Risques thermiques:	Non connu.
Autres:	Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans les poches du pantalon. Porter un vêtement de protection approprié.
Mesures d'hygiène:	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

8.2.3 Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Non déterminé

QL - 108

Ausgabe: 2015 Rev. 0

Freigabe: SThelen, 03.08.15

**Fiche de Données de Sécurité
selon le Règlement 1907/2006/EG – REACH (FR)**

Nom Commercial: Katimex® Glit® F200
Code article: 101376, 101377, 101378, 101379
Date de lancement: 26.11.2019 Date de révision: 27.10.2020
Valable à partir du: 01.12.2020 Date d'expiration: non précisé
Version: 2.0 Version remplacée: 1.4

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État:	liquide
Forme:	forte viscosité
Couleur:	Blanc
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non applicable aux mélanges.
pH:	6.6
Point de congélation:	Non applicable aux mélanges.
Point d'ébullition:	Valeur sans importance pour la classification.
Point d'éclair:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non applicable aux mélanges.
Inflammabilité (solide, gaz):	Valeur sans importance pour la classification.
Limite supérieure d'inflammabilité (%)-:	Valeur sans importance pour la classification.
Limite inférieure d'inflammabilité (%)-:	Valeur sans importance pour la classification.
Pression de vapeur:	Non applicable aux mélanges.
Tension de vapeur (air = 1):	Non applicable aux mélanges.
Densité:	1,02 g/cm ³ (15,00 °C)
Solubilité dans l'eau:	Soluble
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non applicable aux mélanges.
Température d'auto-inflammabilité:	Valeur sans importance pour la classification.
Température de décomposition:	Valeur sans importance pour la classification.
Temps d'écoulement	Valeur sans importance pour la classification.
Propriétés explosives:	Valeur sans importance pour la classification.
Propriétés comburantes:	Valeur sans importance pour la classification.

9.2 Autres informations

Aucune information disponible.

10. Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

QL - 108

Ausgabe: 2015 Rev. 0

Freigabe: SThelen, 03.08.15

**Fiche de Données de Sécurité
selon le Règlement 1907/2006/EG – REACH (FR)**

Nom Commercial: Katimex® Glit® F200
 Code article: 101376, 101377, 101378, 101379
 Date de lancement: 26.11.2019 Date de révision: 27.10.2020
 Valable à partir du: 01.12.2020 Date d'expiration: non précisé
 Version: 2.0 Version remplacée: 1.4

10.4 Conditions à éviter

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.5 Matières incompatibles

Combustants forts. Acides forts. Bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11. Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Ingestion	Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
Contact avec la peau	Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
Inhalation	Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
Corrosion ou Irritation de la Peau:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Blessure ou Irritation Grave des Yeux:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:	Sensibilisateur de la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Sensibilisateur des voies respiratoires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité des Cellules Germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Risque d'Aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Autres Effets Néfastes:	Aucune information disponible.

QL - 108	Fiche de Données de Sécurité selon le Règlement 1907/2006/EG – REACH (FR)	
Ausgabe: 2015 Rev. 0 Freigabe: SThelen, 03.08.15		

Nom Commercial: Katimex® Glit® F200
Code article: 101376, 101377, 101378, 101379
Date de lancement: 26.11.2019 Date de révision: 27.10.2020
Valable à partir du: 01.12.2020 Date d'expiration: non précisé
Version: 2.0 Version remplacée: 1.4

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité	
Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité chronique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
12.2 Persistance et dégradabilité	
Biodégradabilité	Non applicable aux mélanges.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	
	Non applicable aux mélanges.
12.4 Mobilité dans le sol	
	Non applicable aux mélanges.
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB	
	Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères PBT/vPvB.
12.6 Autres effets néfastes	
	Aucune information disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets	
Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.	
Produit	Ne pas jeter les résidus à l'égout ; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Respecter les consignes d'interdiction de mélanges lors du stockage de produits usés.
Catalogue européen des déchets (recommandé)	12 01 09*: émulsions et solutions d'usinage sans halogènes

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU	
selon la dénomination maritime de l'ONU, voir section 14.2	

QL - 108

Ausgabe: 2015 Rev. 0

Freigabe: SThelen, 03.08.15

**Fiche de Données de Sécurité
selon le Règlement 1907/2006/EG – REACH (FR)**

Nom Commercial: Katimex® Glit® F200
 Code article: 101376, 101377, 101378, 101379
 Date de lancement: 26.11.2019 Date de révision: 27.10.2020
 Valable à partir du: 01.12.2020 Date d'expiration: non précisé
 Version: 2.0 Version remplacée: 1.4

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID	Marchandises non dangereuses
Transport fluvial (ADN)	Marchandises non dangereuses
Transport maritime selon IMDG	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"
Transport aérien selon IATA	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"
Étiquettes de danger	-/-

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

selon la dénomination maritime de l'ONU, voir section 14.2

14.4 Groupe d'emballage

selon la dénomination maritime de l'ONU, voir section 14.2

14.5 Dangers pour l'environnement

selon la dénomination maritime de l'ONU, voir section 14.2

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Informations correspondantes en vertu des articles 6 à 8

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

15. Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlements UE:

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en oeuvre.

16. Autres informations**16.1 Mentions de danger SECTION 03:**

-/-

QL - 108

Ausgabe: 2015 Rev. 0

Freigabe: SThelen, 03.08.15

**Fiche de Données de Sécurité
selon le Règlement 1907/2006/EG – REACH (FR)**

Nom Commercial: Katimex® Glit® F200
 Code article: 101376, 101377, 101378, 101379
 Date de lancement: 26.11.2019 Date de révision: 27.10.2020
 Valable à partir du: 01.12.2020 Date d'expiration: non précisé
 Version: 2.0 Version remplacée: 1.4

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE	acute toxicity estimate
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	Classification, Labelling and Packaging
DMEL	Derived Minimum Effect Level
DNEL	Derived No Effect Level
EC50	Median effective concentration
ECB	European Chemicals Bureau
EEC	European Economic Community
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances
GHS	Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA	International Air Transport Association
IBC-Code	International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50	Inhibition concentration, 50%
IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID	International Uniform Chemical Information Database
LC50	Lethal concentration, 50%
LD50	Median lethal dose
LC0	lethal concentration, 0%
LOAEL	lowest-observed-adverse-effect level
MARPOL	International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC	Predicted No-Effect Concentration
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP	Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA	Threshold limit value – time-weighted average
TLV®STEL	Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC	Volatile Organic Compounds

16.4 Autres informations

Tarif douanier: Non déterminé

Méthode de classification:

Positions modifiées: Aucun

Das Dokument ist urheberrechtlich geschützt - Copyright: Chemiebüro® - Nutzungsbedingungen und Urheberrecht siehe
www.chemiebuero.de. Tel. +49(0)941-646 353-0, E-mail info@chemiebuero.de
 Gefahrstoffmanagementsystem - Betriebsanweisungen - leichtgemacht. Nähere Informationen unter www.sdbpool.de